

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 septembre 2020

---

**PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)**

Retiré

**AMENDEMENT**

N° AC131

présenté par

M. Nadot, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Chapelier, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme De Temmerman, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Orphelin, M. Taché, Mme Thillaye, Mme Tuffnell et Mme Wonner

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 44, insérer l'alinéa suivant :

« On observe également un élargissement de la notion d'innovation, à la fois par ses processus (innovation distribuée, ascendante, interactive) et par ses objectifs (innovation sociale, durable, responsable, frugale). Le potentiel de développement de cette acception élargie de la notion d'innovation a des effets en termes juridiques et économiques. Souvent liée aux démarches de sciences ouvertes et de recherches participatives, elle doit être encouragée car elle permet d'adapter nos systèmes de production aux enjeux de soutenabilité de notre économie. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'innovation, littéralement introduction d'une nouveauté, est généralement définie comme une invention qui a trouvé ses utilisateurs. Dans l'usage courant, innovation est associée à la compétitivité économique, au marché, au brevet. Néanmoins, depuis une dizaine d'années, on observe un élargissement de l'innovation dans ses processus et dans ses objectifs. C'est ce qui permet de parler d'innovation élargie. Cette notion est essentielle dans la logique de création de valeurs et de richesses, valeurs marchandes ou non marchandes.

Un amendement soutenu par l'ALLISS.